

# SYMAT, Écho

AÏE, ALLIER, ANCOIS, ANCIJAC-ANCOIN, ANCIJAC-ET-ANGLES, ANJOU-LAUNITE, ANJOU-ET-ANGLES, ANJOU-ET-LAYEYAN, AURELIAN, AURESSAN, AVERAN, AVEREX, BARBONJAN-DREAT, BARLEST, BARRY, BARRÈRES, BOÛT, BESNAC, BESSÈRES-LAS, BÉNUAC-DREAT, BONNAC-DESSUS, BONNAC-SUR-ÉVEZ, BOURNÉAC, BOULIS, CREST, CUIS, COUSSAN, ESCOURÈS-POUIS, GAMBÈRES, GEMM, GAZOT, GÉF, GEMM-SUR-L'OUSSOIRE, GEM, GÉ-ET-ANGLES, GONZÉ, HIRAHETTE, HORGUES, HOURC, INOS, JABRET, JUILAN, JULOS, JUNCALAN, LAGARDE, LAUBÈRE, LAMARQUE-POUILLON, LAMIE, LANSAC, LASLADES, LAMASSE, LES-ANGLES, LEZIGNAN, LOUJALAC, LOURUP, LOUÏEY, LOUPRES, LEGAZAN, LIQUET, MORNÈRES, MONTZINAC, OROS, OUDÉ, OINCELLES, OUDON, OSSON, OUSON, OUSON-ET-ANGLES, OUSON-CROUSSAN, OUDON, OUBREUILLE, OUSTE, PAREAC, PEYRUSSE, POUYFERRÉ, POUYSTRUC, SAINT-CÉRIC, SAINT-MARTIN, SAINT-PI-DE-BICOIRE, SALES-ANCOIN, SAINTEGAT, SARRAILLES, SÈGUS, SÈNEAC, SÈRE-LANCO, SÈRON, SOUS, SOUTREUX, TAMBES, VILLE-AVOUE, VIEUX, VIOUX.



DOSSIER SPÉCIAL  
TAXE INCITATIVE  
p. 6 & 7

N°39  
Mars  
Avril  
2018



## SYMAT

**Antenne Nord**  
115, rue de l'Adour  
65460 BOURS  
Tél. 0 800 816 051

**Antenne Centre**  
Zone tertiaire Pyrène Aéro pôle  
Bâtiment Téléport 1  
65290 JUILLAN  
Tél. 06 07 95 61 77

**Antenne Sud**  
1 rue Francis Jammes  
65100 LOURDES  
Tél. 0 800 770 065

e-mail : [symat@symat.fr](mailto:symat@symat.fr)  
[www.symat.fr](http://www.symat.fr)  
f SYMAT

Directeur de la Publication :  
Marc GARROCCQ

Conception et Réalisation :  
Julie LOUSTAUNAU

Impression : Imprimerie Moderne

Tirage : 43 000 exemplaires

N° ISSN : 1779 - 3203

Crédit photos :

SYMAT- FOTOLIA



**Marc GARROCCQ**  
Président du SYMAT

## “ LE MOT DU PRÉSIDENT

L'heure du bilan de 2017, année de l'agrandissement du territoire du SYMAT, a sonné et les résultats sont très encourageants. Nous avons en effet constaté une baisse des tonnages des ordures ménagères de l'ordre de 4,4 % sur l'ensemble du SYMAT, et une nette augmentation des tonnages de tri sélectif et de verre. À ce titre, je tiens à saluer tous ceux qui s'impliquent pour réduire la quantité de déchets à enfouir ou incinérer.

La diminution est encore plus flagrante sur le territoire du SYMAT qui a basculé en tarification incitative avec une baisse de 5 % des ordures ménagères collectées (et une baisse de 10,5 % sur les communes hors Tarbes).

Nous restons donc convaincus que la Taxe Incitative est un dispositif très efficace pour réduire la quantité de nos déchets.

Malheureusement, la loi nous a obligés à repousser d'un an la comptabilisation réelle sur le territoire expérimental, qui n'a finalement démarré que le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous sommes vraiment désolés pour ce contretemps tout à fait indépendant de notre volonté.

Ce bilan positif nous encourage bien sûr à déployer la tarification incitative sur l'ensemble du territoire du SYMAT et c'est ce sur quoi nous travaillons actuellement. Dans quelques mois, nous commencerons par équiper en puces électroniques les bacs de l'ancienne Communauté de Communes Gespe Adour Alaric. Les usagers concernés seront prochainement informés des modalités de mise en place.

Vous trouverez dans ce numéro un dossier spécial sur la Taxe Incitative.

”  
*Bruna Lecteur*

### LOURDES, UN NOUVEAU SECTEUR



#### ▲ Mise en service des colonnes enterrées dans le quartier Laubadère à Tarbes

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants des grands ensembles de Tarbes, l'OPH65 et Promologis ont investi pour les équiper en colonnes enterrées destinées à la collecte des ordures ménagères et des emballages. Le SYMAT a donc installé ces derniers mois de nombreux points de colonnes enterrées qui facilitent la collecte. Les dernières ont été mises en place à Tarbes, dans les quartiers de Laubadère et de l'Ormeau, ainsi que dans les résidences Lafontaine et Galaxie.

À Lourdes, des travaux sont en cours de réalisation afin de créer 6 nouveaux points de colonnes enterrées aux endroits suivants :

- Place des Pyrénées,
- Place Monseigneur Méricq,
- Place du Champ Commun,
- Parking de l'Égalité,
- Rue Edmond Michelet,
- Avenue Maréchal Juin.

Les travaux ont été entrepris début mars. Les colonnes enterrées sur Lourdes devraient toutes être mises en service au début du mois d'avril 2018.

#### ▼ Travaux de mise en place des colonnes enterrées à Lourdes



L'été dernier, les ambassadeurs du tri de l'antenne sud du SYMAT ont mené une enquête de terrain afin de déterminer si une partie



des usagers du secteur centre-ville de Lourdes avait la possibilité de disposer d'un bac de collecte. Les déchets étaient en effet jusque-là collectés en sacs.

700 foyers viennent donc d'être équipés en bacs, ce qui a permis de revoir les fréquences de collecte. La zone sera ainsi désormais collectée une fois par semaine pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

Les Lourdais (particuliers) peuvent visualiser leurs jours de collecte sur [www.symat.fr](http://www.symat.fr) ou en téléchargeant l'application gratuite du SYMAT disponible sur Google Play ou l'App Store. Elle vous prévient la veille de la collecte pour ne plus oublier de sortir vos bacs !





**Afin d'empêcher que de nombreux objets et matériaux finissent leur vie enfouis ou incinérés, le SYMAT va créer à Ibos un véritable pôle de recyclage qui couplera une déchèterie moderne et une ressourcerie : un lieu de récupération, de valorisation et de revente des objets pouvant connaître une seconde vie.**

L'objectif est multiple : faire baisser les tonnages des déchets amenés en déchèterie, mais également faire évoluer la conception que nous avons du déchet, qui peut souvent se révéler être une ressource.

Il s'agira ainsi d'un pôle d'activités qui regroupera plusieurs fonctionnalités :

- Un lieu de recyclage,
- Un lieu de vente des objets réutilisables à petits prix,
- Un lieu de réparation avec des services permettant d'allonger la durée de vie des objets,
- Un lieu de relookage des objets,
- Un lieu de sensibilisation, d'information, de formation et d'éducation à l'environnement.

Le site sera ainsi entièrement conçu pour privilégier au maximum le réemploi et le recyclage. Par exemple, la benne de « déchets ultimes » se trouvera tout au fond du pôle recyclage. Seuls les quelques déchets dont on ne peut vraiment rien faire y finiront.



## LES TRAVAUX À VENIR SUR LES DÉCHÈTERIES



### Déchèterie de Layrisse :

Des garde-corps vont être installés fin mars sur les bennes de la déchèterie. Ces équipements de sécurité anti-chutes sont obligatoires. Ils demandent à ce que les déchets soient bien triés à l'avance (déchets verts amenés en sacs prévus à cet effet par exemple). Ensuite, la signalétique sera améliorée pour faciliter la circulation au sein du site.



### Déchèterie de Lourdes :

Le système d'assainissement des eaux de ruissellement va être rénové avec la mise en place d'un nouveau déboureur-déshuileur fin avril.

Par ailleurs, un système de contrôle d'accès sera mis en place en cours d'année.

### Déchèterie de Juillan :

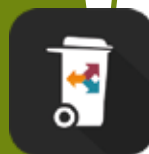
Une barrière d'accès va être également mise en place très prochainement.

# NE COUREZ PLUS APRÈS LE CAMION, TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION !



## L'APPLI MOBILE

UN OUTIL PRATIQUE ET GRATUIT  
DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT SUR



ALERTE JOURS DE COLLECTE

LOCALISATION RÉCUP'VERRE

HORAIRES ET LOCALISATION DÉCHÈTERIES



Afin d'inciter les usagers à jeter moins et à trier mieux, le SYMAT a mis en place sur son territoire nord la Taxe Incitative. Il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire, mais d'un changement du mode de calcul de la taxe existante, visant à susciter une prise de conscience du coût du service public des déchets, et de notre capacité à influencer directement sur ce coût par un comportement écoresponsable.

Le service de collecte des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est collectée auprès du propriétaire du logement avec la Taxe foncière. Avant, elle était calculée sur la valeur locative du bien, quelle que soit la production réelle de déchets.

La taxe devient TEOMi, avec un "i" pour incitative. Elle tient compte du nombre de fois où le bac d'ordures ménagères (vert ou grenat) est collecté et de la taille de ce contenant.

La taxe comporte une part fixe afin de financer les charges générales du service, et une part variable pour la gestion des ordures ménagères. Ainsi, la contribution tient compte du comportement des usagers, puisqu'**une partie de cette taxe va dépendre du nombre effectif de collectes du bac d'ordures ménagères**. Seul le bac d'ordures ménagères est pris en compte pour le calcul de cette part variable.

**La Taxe Incitative est donc basée sur le volume d'ordures ménagères produit, et non pas sur son poids.**

C'est l'utilisateur qui décide de sortir son bac ou pas le jour de la collecte.

**Plus les déchets sont triés, compostés, voire évités, moins le bac d'ordures ménagères sera présenté à la collecte et plus la part incitative sera réduite.**

En 2017, une baisse significative des tonnages des ordures ménagères a été observée sur le territoire en Taxe Incitative : - 5 % comparativement à 2016. De plus, le verre a été beaucoup mieux trié : 10% de verre en plus ont été collectés dans les récup'verre.

Le SYMAT est donc convaincu que la Taxe Incitative est un puissant levier pour réduire les quantités de nos déchets et souhaite que sa mise en place soit étendue à l'ensemble du territoire.



# LA COMPTABILISATION RÉELLE RETARDÉE



Du fait de la loi NOTRe qui a bousculé le paysage territorial, le SYMAT s'est trouvé dans l'obligation de repousser la mise en place effective de la Taxe Incitative d'un an.

En effet, la loi exige une homogénéisation des tarifications sur un territoire pendant au moins un an avant la mise en place d'une tarification incitative. Or, quelques communes intégrées le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées fonctionnaient avec une tarification différente (redevance).

Ainsi, sur l'antenne nord du SYMAT, la comptabilisation réelle du nombre de collectes a finalement commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sera répercutée sur la Taxe Foncière de 2019.

Les élus du SYMAT, mobilisés sur ce projet depuis 2014, sont désolés pour ce contretemps tout à fait indépendant de leur volonté.

Comptabilisation  
réelle à partir du  
1<sup>er</sup> janvier 2018

Rendez-vous sur  
[www.symat.fr](http://www.symat.fr), rubrique  
« Web Usager » pour  
consulter le nombre de  
vos collectes.

La diminution des tonnages collectés en 2017 sur le territoire expérimental a permis au SYMAT de reprendre la collecte, avec ses équipes, de 7 nouvelles communes sans moyen humain ou matériel supplémentaire : Bazet, Gayan, Arcizac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Horgues, Momères, Saint-Martin et Vielle-Adour.

Un bureau d'études est actuellement mandaté par le SYMAT pour envisager le déploiement de la Taxe Incitative sur son nouveau territoire dans les années à venir. La loi donne 5 ans pour unifier la tarification sur l'ensemble du périmètre de la grande agglomération.

## POURQUOI BASER LA TAXE INCITATIVE SUR LES DÉCHETS JETÉS DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ?

- Parce que ces déchets représentent 50 % du tonnage des déchets collectés par le SYMAT et qu'ils ne peuvent être recyclés ou valorisés. Ils sont enfouis ou incinérés sur la région toulousaine, ce qui engendre un bilan carbone désastreux.
- Parce qu'on y trouve encore en moyenne :
  - 32 % de déchets organiques compostables,
  - 14 % d'emballages et de papiers recyclables,
  - 3 % de verre.
- Parce que le coût de traitement de ces déchets ne cesse d'augmenter et représente actuellement 49 % du budget du SYMAT.

## Quelques idées pour faire des économies



- Je pratique le compostage,
- J'achète le moins d'emballages possible,
- Je dépose les bocaux et les bouteilles en verre dans le récup'verre près de chez moi,
- Je trie le papier et les emballages et je les mets dans le bac jaune,
- Je donne mes objets dont je n'ai plus l'usage ou je fais réparer mes équipements.





# NE VOUS DÉPLACEZ PLUS EN DÉCHÈTERIE !

Le paillage est une technique simple qui consiste à déposer une couche de matériaux organiques au pied des plantes et arbustes afin de les protéger et d'améliorer leur croissance. Avec le paillage, vous valorisez et réduisez vos déchets de jardin donc vos déplacements en déchèterie.

Pas la peine d'acheter du paillis, **utilisez vos déchets de jardin qui sont gratuits : tontes de gazon séchées, feuilles mortes, paille, branches et brindilles broyées...**

## COMMENT PAILLER ?

- Désherbez autour des plantations,
- Décompactez la terre en la bêchant, sans la retourner,
- Mettez un peu de compost en surface,
- Étalez votre paillis autour des pieds de vos plantations, puis arrosez abondamment.



## LE PAILLIS DE TONTES DE PELOUSES



Les tontes de pelouse forment un excellent paillis qui nourrira parfaitement votre sol et vous évitera de nombreux allers-retours en déchèterie.

L'idéal est d'étaler la tonte au soleil quelques heures afin qu'elle soit bien sèche.

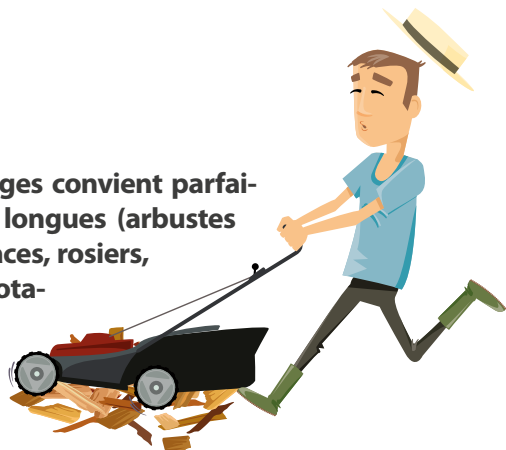
CULTURES	SÉCHAGE	ÉPAISSEUR
Cultures courtes : pommes de terre, haricots, radis, salades, navets...	Paillage après la tonte, séchage sur place	Couche fine : 2 cm maximum
Cultures longues : tomates, aubergines, courgettes, arbustes, rosiers...	Séchage préalable, quelques heures au soleil	Couche épaisse : entre 8 et 10 cm



## LE PAILLIS DE BRANCHAGES



Le paillis de branchages convient parfaitement aux cultures longues (arbustes de haies, plantes vivaces, rosiers, plants longs du potager...) car il met du temps à se décomposer.



Les brindilles et petites branches doivent être broyées au préalable. Il est tout à fait possible de broyer les plus petites branches (1 cm de diamètre maximum) à la tondeuse, en la passant très lentement sur les branchages étalés au sol.

## LE PAILLIS DE FEUILLES MORTES

Il s'agit d'un paillis très efficace pour stimuler l'activité des micro-organismes et des vers de terre, enrichir le sol et entretenir sa fertilité.

Vous pouvez pailler avec :

- Les **feuilles tendres** (bouleau, cerisier, noisetier, tilleul, charme, noyer...) qui se décomposent très vite et forment un excellent paillis **pour le potager et les cultures courtes** (fleurs annuelles). Vous pouvez étaler ce paillis entre les rangs de légumes ou sur la terre, une fois vide de cultures.

- Les **feuilles épaisses** (hêtre, platane, magnolia, laurier-sauce...) mettent du temps à se décomposer. Il faut utiliser le paillis de feuilles épaisses **au pied des cultures pérennes** (arbustes, rosiers, vivaces, aromates...).



L'idéal est de passer les feuilles à la tondeuse afin de les broyer et éviter ainsi qu'elles ne s'envolent une fois le paillis en place.

**Attention, veillez à ne pas réaliser un paillis avec des feuilles atteintes par la maladie. Les plantes malades doivent être amenées en déchèterie.**

**À l'automne, pensez à conserver les feuilles mortes pour les utiliser en paillis ou pour les mélanger aux déchets de cuisine dans le composteur.**

RETROUVEZ TOUTES LES ASTUCES POUR JARDINER AU NATUREL SUR  
WWW.SYMAT.FR OU DANS LE PETIT GUIDE DU JARDINIER MALIN  
DISPONIBLE DANS LES ACCUEILS DU SYMAT.

**30 minutes passées à pailler permettent d'économiser 5 heures de désherbage, bêchage, arrosage et de nombreux allers-retours à la déchèterie !**

Info express

## VISITES DU CENTRE DE TRI

Venez visiter gratuitement le centre de tri  
des emballages de Capvern !

Le SMTD 65, en partenariat avec les structures en charge de la collecte des déchets, vous propose des visites d'environ 1h30 les mercredis après-midi suivants :

18 AVRIL 2018 • 11 JUILLET 2018 • 1<sup>er</sup> AOÛT 2018 • 24 OCTOBRE 2018

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU 05 62 38 44 90  
OU PAR MAIL À [smt65@smt65.fr](mailto:smt65@smt65.fr)







# BILAN DES COLLECTES 2017

SUR L'ENSEMBLE DU NOUVEAU TERRITOIRE DU SYMAT

Tonnages

2016

2017

Ordures Ménagères	34 074 tonnes	 - 4,41 %	32 569 tonnes
Emballages et papiers	7 129 tonnes	 + 6,13 %	7 566 tonnes
Verre	3 379 tonnes	 + 12,87 %	3 814 tonnes
Déchèteries	69 040 tonnes	 - 2,39 %	67 385 tonnes

Les résultats sont positifs puisque les tonnes de déchets recyclables augmentent et les tonnes de déchets à enfouir ou à incinérer - les plus coûteux - diminuent.

COÛT AIDÉ DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PAR PERSONNE ET PAR AN :



**Plus on trie, moins le coût de la gestion des déchets est élevé !**

Le coût aidé par an et par habitant correspond à l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes et autres aides diverses.





# Agenda des animations

Du 15 avril au 30 juin 2018

## Stands de sensibilisation au réemploi et à la réparation dans les déchèteries

Chaque semaine, les ambassadeurs du tri se rendront dans une des déchèteries pour sensibiliser les usagers à la réparation et au réemploi.

Du 15 avril au 15 septembre 2018

## Stands gestion alternative des déchets verts dans les déchèteries

Les ambassadeurs du tri du SYMAT tiendront un stand chaque semaine sur le compostage et le jardinage au naturel dans toutes les déchèteries du territoire.

Les jours et lieux des stands en déchèterie seront consultables sur [www.symat.fr](http://www.symat.fr).

Du 15 avril au 15 septembre 2018

## Sensibilisation sur le compostage collectif dans les résidences du territoire.

Vendredi 6 avril 2018

## Fête de la cantine à Ibos

Ce rendez-vous sera l'occasion pour le service prévention du SYMAT de sensibiliser les parents et les enfants au compostage et au gaspillage alimentaire.

Dimanche 13 mai 2018

## Floralies de Bordères-sur-l'Échez

Les jardiniers en herbe pourront venir sur le stand du SYMAT pour obtenir tous les secrets d'un jardinage au naturel réussi, qui ne produit aucun déchet de jardin.

1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2018

## « Rendez-vous au jardin » au Château fort de Lourdes et au jardin Massey à Tarbes

Les ambassadeurs du tri vous donnent rendez-vous à Tarbes et à Lourdes pour des stands sur le compostage et le jardinage au naturel.



# La recette Anti-Gospi



Le velouté de fanes de carottes

## Recette idéale pour utiliser les fanes de carottes

### Ingrédients :

- 1 botte de fanes de carottes,
- 1 oignon,
- 3 carottes,
- 3 pommes de terre,
- 1 cube de bouillon de légumes bio,
- 1 grosse cuillère à soupe de crème fraîche,
- 1 jaune d'œuf,
- Huile d'olive, sel et poivre.

### La recette :

- Faites revenir les fanes de carottes hachées dans de l'huile d'olive avec l'oignon émincé.
- Ajoutez les carottes et les pommes de terre en conservant la peau (bien les laver).
- Versez de l'eau bouillante et le bouillon de légumes.
- Laissez cuire 20 à 30 minutes.
- Mixez le tout et ajoutez la crème fraîche et le jaune d'œuf.
- Saupoudrez de sel et de poivre selon votre convenance.

**SYMAT**

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS

